

COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUIN 2023

Le mardi 27 juin deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	43+20	63
Quorum		53
Total des voix (P +R)		99
Majorité absolue		50

ETAIENT PRESENTS :

32 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Alain GOUIRAND, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Gilles MEGIS, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Didier SEBBAH, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentante de la Région disposant de 5 voix :

Mme | Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO
MM. | Didier REAULT
| Jacky GERARD

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-2023 0627-DELIB2023_3

2 représentantes du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 3 voix :

Mmes Elisabeth JACQUES
Marion MAGNAN

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Mmes Isabelle LABROT, déléguée d'Avignon, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
M Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :1 représentant de la Région disposant de 5 voix :

M Jean-Pierre SERRUS, par Bénédicte MARTIN

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M Yves VIDAL, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

Mme Noëlle TRINQUIER, par Jacky GERARD

13 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM. Jean-Christophe DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Guy ALBRAND
Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Réne JAUFFRET
Jean-Louis BROCHIER, délégué de Gap Tallard Durance à Rémi COSTORIER
David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Serge CURNIER
Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
Christian MOUNIER délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves WIGT
Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS
Mme Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard Paul
M Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
MM. Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Jacques NATTA
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M Philippe BATOUX, délégué de Mérindol par Mireille SUEUR
Bruno MALGAT, délégué de Mison par Jean-Marc LUNEL
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND
Rémi ODDOU, délégué de Lettret par Vincent DAVAL

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-2023 0627-DEL IB2 023_3

ASSISTAIENT EGLEMENT A CETTE REUNION :

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584.023.04-2023.0627-DELIB2023_3

MM. Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
Joël BONNAFOUX, Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon

Mmes Frédérique COUTAZ, SMAVD
Frédérique BLASCO, SMAVD

MM. Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD

Mme Valérie ROUX, service Métropole Aix Marseille Provence

MM Eric DALLE, service Métropole Aix Marseille Provence
Olivier NALBONE, service Région Provence Alpes Côte d'Azur
Gilles BRIERE, service Conseil Départemental de Vaucluse

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-2023 0627-DEL IB2 023_3



Délibération N°2023-33

Formation générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU MARDI 27 JUIN 2023

Réalisation d'un état des lieux en vue de l'élaboration du SAGE Durance

Contexte

Le SMAVD, en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Durance, a pour mission de porter la réalisation des études nécessaires à son élaboration.

La première étape formelle consiste à produire un état des lieux – diagnostic du territoire, documents qui sera validé par la CLE et qui constituera le socle de connaissance permettant de rédiger par la suite les orientations stratégiques du SAGE, puis le SAGE lui-même (PAGD et règlement).

Cet état des lieux – diagnostic alimentera le travail de la CLE sur les enjeux de gestion et préservation de la ressource en eau et des milieux et sur les enjeux de conciliation avec les usages.

Le choix méthodologique retenu consiste à s'appuyer autant que possible sur l'expertise interne du SMAVD.

Le chapitre portant sur les enjeux de partage de la ressource en eau et de conciliation des usages à l'échelle du bassin versant sera réalisé intégralement en interne par les services, en s'appuyant sur la connaissance acquise autour de la modélisation C3PO et de l'anticipation de la sécheresse notamment.

Pour ce qui concerne les enjeux de gestion et de préservation des milieux aquatique, ainsi que sur le thème de la morphologie, l'expertise du SMAVD devra être renforcée par la mobilisation de BE spécialisés en raison de la charge de travail très significatif qui ne pourrait être portée uniquement par les services.

En outre le SMAVD sera également amené à solliciter des prestations externes complémentaires (traitement d'informations géographiques pour la réalisation de cartographies).

Objectifs et financement des études

La réalisation de l'état des lieux du SAGE Durance, mobilisera sur 2023 -2024 :

- Deux études thématiques à l'échelle du territoire du SAGE Durance :
 - Un état initial et diagnostic sur la biodiversité des milieux aquatiques,
 - Un état initial et diagnostic morphologique,
- Des prestations complémentaires (réalisation de cartographies complémentaires au deux études thématiques) également prévus pour appuyer le SMAVD dans la bonne réalisation de cet état des lieux.

Les besoins en prestations externalisées sont estimés à 180 000 euros TTC, les cofinancements de l'Agence de l'eau et du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur seront sollicités. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'Eau : 50% (90 000 €)
Conseil régional : 30% (54 000 €)
Autofinancement SMAVD : 20% (36 000 €)

Pilotage

Ce travail d'état des lieux sera partagé avec les membres de la CLE et des instances de travail (commissions thématiques de la CLE). Une fois finalisé sur l'ensemble des thématiques, il fera l'objet d'une validation par la CLE.

Un comité de pilotage technique de l'état des lieux, composé des structures gestionnaires de milieux aquatiques du territoire du SAGE et des partenaires financiers et institutionnels sera chargé du suivi technique des études réalisés dans ce cadre.

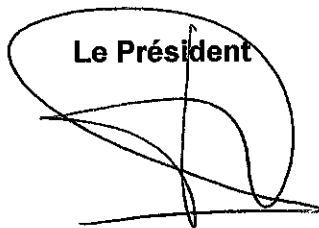
**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

-APPROUVE le projet, son enveloppe et les financements,

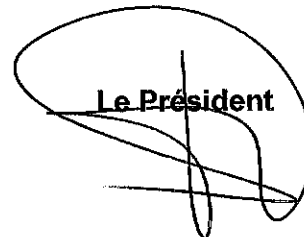
-AUTORISE le Président à solliciter les demandes de financement concernées et à prendre tout acte et à signer toutes les pièces dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

4/07/23

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT